

Barème des cotisations - Académie : MONTPELLIER 2016-2017

Vous bénéficiez, que vous soyez imposable ou non, d'un crédit d'impôt égal à 66% de votre cotisation.*

* sauf déclaration aux frais réels où la cotisation est comptabilisée dans les frais professionnels.

Entre parenthèses le montant d'un des 6 prélèvements si vous payez par prélèvement automatique.

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2017 en fonction de la date de réception du bulletin.

Catégorie \ Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Certifiés, Cpe, CoPsy	118 € (19,7€)	118 € (19,7€)	145 € (24,2€)	172 € (28,7€)	177 € (29,5€)	180 € (30,0€)	190 € (31,7€)	203 € (33,9€)	216 € (36,0€)	233 € (38,9€)	249 € (41,5€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	41 €	41 €	50 €	59 €	61 €	62 €	65 €	70 €	74 €	80 €	85 €
Biadmissibles	123 € (20,5€)	123 € (20,5€)	150 € (25,0€)	176 € (29,4€)	186 € (31,0€)	192 € (32,0€)	202 € (33,7€)	216 € (36,0€)	233 € (38,9€)	249 € (41,5€)	260 € (43,4€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	42 €	42 €	51 €	60 €	64 €	66 €	69 €	74 €	80 €	85 €	89 €
Certifiés hors classe Cpe hors cl. Dr. CIO	190 € (31,7€)	214 € (35,7€)	229 € (38,2€)	244 € (40,7€)	263 € (43,9€)	279 € (46,5€)	295 € (49,2€)				
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	65 €	73 €	78 €	83 €	90 €	95 €	101 €				
Agrégés Classe Normale	139 € (23,2€)	139 € (23,2€)	170 € (28,4€)	201 € (33,5€)	214 € (35,7€)	226 € (37,7€)	241 € (40,2€)	259 € (43,2€)	277 € (46,2€)	295 € (49,2€)	309 € (51,5€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	48 €	48 €	58 €	69 €	73 €	77 €	82 €	89 €	95 €	101 €	106 €
Chaires supérieures Agrégés hors classe	249 € (41,5€)	263 € (43,9€)	277 € (46,2€)	292 € (48,7€)	309 € (51,5€)	330 € (55,0€)	343 € (57,2€)	360 € (60,0€)			
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	85 €	90 €	95 €	100 €	106 €	113 €	117 €	123 €			

Traitement brut mensuel en €	Inf. à 1100 €	1101 € à 1400 €	1401 € à 1700 €	1701 € à 2000 €	2001 € à 2300 €	2301 € à 2600 €	2601 € et plus
Contractuels - MA	40 € (6,7€)	70 € (11,7€)	100 € (16,7€)	130 € (21,7€)	150 € (25,0€)	170 € (28,4€)	190 € (31,7€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	14 €	24 €	34 €	45 €	51 €	58 €	65 €

Pension nette mensuelle	Inf. à 1501 €	de 1501 à 1670 €	de 1671 à 1830 €	de 1831 à 2000 €	de 2001 à 2170 €	de 2171 à 2340 €	de 2341 à 2500 €	de 2501 à 2670 €	de 2671 à 2840 €	de 2841 à 3000 €	de 3001 à 3170 €	3171 € et plus
Retraités Pensionnés	67 € (11,2€)	86 € (14,4€)	94 € (15,7€)	103 € (17,2€)	113 € (18,9€)	122 € (20,4€)	131 € (21,9€)	140 € (23,4€)	149 € (24,9€)	158 € (26,4€)	167 € (27,9€)	176 € (29,4€)
<i>Coût réel après crédit d'impôt</i>	23€	30€	32€	36€	39€	42€	45€	48€	51€	54€	57€	60€

Maj : 03/01/2017

Autres situations

- **Stagiaires Agrégés, Certifiés, CPE, CoPsy, antérieurement non fonctionnaires** : cotisation du 1er échelon du corps.
- **Elèves CoPsy 1ère année** : 77 €.
- **En attente de reclassement, stagiaires antérieurement fonctionnaires** : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).
- **Mi-temps ou temps partiel** : cotisation proportionnelle à la quotité de temps partiel.
- **AE, Chargés d'ens., PEGC** : cotisation à calculer en fonction de l'indice figurant sur le bulletin de paie (voir ci-dessous).
- **Personnels de vie scolaire (AED, AVS, AESH...)** : 39 €.
- **Situations exceptionnelles** : contacter le trésorier académique.
- **Cotisation minimale** : 39 €.

Cotisation non calculée dans ce barème :

- **Montant** : ajoutez 10 € au produit de 0,363 par l'indice brut majoré de votre bulletin de paie (à l'euro supérieur).
- **Calcul d'un prélèvement** = Montant calculé / nombre de prélèvements (arrondi au 1/10ème d'euro supérieur).

N'oubliez pas de compléter le bulletin d'adhésion de façon précise.
En particulier, bien indiquer votre adresse mail, le SNES pourra ainsi vous adresser des informations à caractère général mais aussi des informations personnelles lors des opérations de gestion (promotion, mutations...).

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.

Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précaillage

NOM																				
PRENOM																				
ADRESSE	1																			
ADRESSE	2																			
CODE POSTAL - VILLE																				
PAYS																				
IBAN																				
BIC																				

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à :
 Le :
SIGNATURE :

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat :

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547